

SIVOS BALLON CIRE D'AUNIS

24 Rue de l'Église

17290 CIRE D'AUNIS

Tél : 05 46 28 25 92

Mel : secretariat@sivos-ballon-cire.fr

RÈGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE – ANNEE 2023-2024 ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

COORDONNÉES

SIVOS (syndicat intercommunal à vocation scolaire) de Ballon - Ciré d'Aunis

24 Rue de l'église

17290 CIRÉ D'AUNIS

Tel : 05 46 28 25 92 (+ répondeur)

E-mail : secretariat@sivos-ballon-cire.fr

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

19 Rue du Stade

17290 BALLON

Tél (+ répondeur) : 05 46 09 76 72 / 06 82 81 69 58

E-mail : garderie@sivos-ballon-cire.fr

INSCRIPTION

Les inscriptions se font à l'accueil périscolaire situé dans les locaux du Pôle Enfance, 19 rue du Stade, 17290 Ballon.

Les inscriptions se feront en fonction de la capacité d'accueil de la garderie et après avoir renseigné la « Fiche d'inscription à la garderie périscolaire » en fin du présent document.

HORAIRES

La garderie est ouverte tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis aux horaires suivants :

- de 7h15 jusqu'à 8h20 (départ du car)
- de 16h30 (arrivée du car) jusqu'à 19h.

(Pour l'accueil périscolaire du mercredi, voir règlement et modalités d'inscription spécifiques).

Le bus est exclusivement réservé aux enfants domiciliés à Ballon et Ciré d'Aunis, utilisant ou non le service de garderie.

Toute utilisation exceptionnelle du service transport doit être signalée à Mme BOUCHAUD et doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du SIVOS.

FONCTIONNEMENT

Avant l'école

Les parents amèneront les enfants à la garderie où le car viendra chercher les élèves scolarisés à l'école du Marais de Ciré d'Aunis. Les enfants scolarisés au Pôle Enfance seront directement pris en charge par leur ATSEM.

Il est impératif que les enfants soient accompagnés jusque dans les locaux auprès de la personne responsable et **non devant la porte**. Les enfants restent sous la responsabilité civile de leurs parents tant qu'ils ne sont pas dans l'enceinte de l'accueil.

A l'arrivée du bus à BALLON, seuls les enfants inscrits à la garderie restent sous la responsabilité du personnel du SIVOS. Les autres enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes désignées.

A la sortie de l'école

Dans le cas exceptionnel où un enfant ne serait pas attendu à l'arrivée du bus par ses parents ou une personne désignée d'avance, il sera accueilli à la garderie et une somme forfaitaire de 2 € sera facturée pour ce service.

Si votre enfant est inscrit à la garderie et qu'exceptionnellement vous décidez de le prendre un soir avant le goûter sans avoir pu prévenir Mme BOUCHAUD, il est impératif que vous le preniez à l'arrivée du bus au Pôle Enfance à Ballon. **En aucun cas vous ne devez le prendre sur le parking de l'école ni au portail devant le bus à l'école du Marais à Ciré d'Aunis.**

A la garderie

Les manteaux, cartables, restent dans le couloir de la garderie.

Les enfants devront faire preuve de **respect** envers les personnes responsables et envers leurs camarades. Tout manquement à ces obligations fera l'objet d'une **exclusion temporaire**.

ALIMENTATION

Il n'y a pas de petit déjeuner fourni ou donné le matin. Celui-ci doit être pris avant d'arriver à la garderie.

Un goûter est servi l'après-midi aux enfants inscrits à la garderie. Les enfants ne peuvent pas prendre un goûter autre que celui servi par le personnel de la garderie sauf indication médicale contraire (un certificat médical devra alors être produit).

* Pour les enfants ALLERGIQUES, un PROTOCOLE (P.A.I.) doit être :

- réalisé **IMPÉRATIVEMENT 15 JOURS** avant l'arrivée de l'enfant à la garderie,
- accepté par toutes les personnes responsables concernées
- validé par le SIVOS.

Une contribution financière sera demandée aux familles.

ABSENCES

Pour permettre un bon fonctionnement, il est demandé aux parents :

- de prévenir au moins **24 H** à l'avance de la venue de leur enfant à la garderie au **05 46 55 30 85**,
 - soit aux heures d'ouverture
 - soit en laissant un message sur le répondeur de la garderie.

Le personnel de la garderie veillera à la tenue journalière d'une liste des enfants prenant le bus le matin puis le soir afin qu'aucun enfant ne manque le départ du bus. **Vous devez prévenir l'accueil périscolaire de préférence par téléphone au 05 46 55 30 85 de la présence ou non au bus de votre enfant pour la journée au plus tard à 8h00 chaque jour.**

En aucun cas, vous devez en informer les enseignants étant donné que ce service est indépendant de l'école.

- de prévenir aussi, quand leur enfant s'absente pour permettre à un autre enfant de profiter de ce service.

TARIFICATION ET FACTURATION

La tarification est adoptée par délibération du Comité Syndical du SIVOS. L'information est affichée à la garderie et disponible au secrétariat du SIVOS.

Toute demi-heure entamée sera due. La tarification commence :

- le matin, de la prise en charge de l'enfant jusqu'à l'arrivée du car à l'école

Les ½ heures facturées sont :

- 7h15 – 7h45
- 7h45 – 8h15
- 8h15 – 8h45

- le soir, de la fin des classes jusqu'à l'arrivée du parent.

Les ½ heures facturées sont :

- 16h30 – 17h00
- 17h00 – 17h30
- 17h30 – 18h00
- 18h00 – 18h30
- 18h30 – 19h00

Le règlement se fera mensuellement **A RÉCEPTION DE LA FACTURE** :

- par la poste
- au secrétariat du SIVOS par chèque à l'ordre de la Régie de recettes cantine et garderie (boîte aux lettres disponible pour le dépôt des chèques), par prélèvement automatique (sur demande).

Les personnes en retard de paiement doivent prendre contact avec le secrétariat pour régulariser leur situation **AVANT TOUTE NOUVELLE INSCRIPTION**. En cas de non-paiement, des mesures seront appliquées pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'enfant de la garderie.

Pour pouvoir gérer au mieux les effectifs de l'année prochaine, une inscription sera faite en fin d'année scolaire.